

**Procès-verbal de la séance extraordinaire
du conseil d'administration du Centre de
services scolaire des Draveurs
30 mai 2022**

INITIALES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL 
INITIALES DU PRÉSIDENT 

Procès-verbal de la séance extraordinaire du **conseil d'administration** du Centre de services scolaire des Draveurs tenue en présentiel le lundi **30 mai 2022** à compter de **18 h 30**.

PRÉSENCES :

Membres parents : Karine Ann Ciura, Anne-Marie Loiselle, Jérôme Maltais, Annie Goudreau

Membres du personnel scolaire : Michel Enright, Stéphanie Bourbonnais, Annie Desaultels

Membres de la communauté : Paul Loyer, Nathalie Dorais-Pagé

ABSENCES :

Alexandria Duchaussoy-Girard, Micheline Marcotte Boucher, Dave Beaumont-Vaillancourt, Caroline Plante, Marie-France Joanisse

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Madame Manon Dufour, Directrice générale, Madame Julie Legault, Directrice générale adjointe, Monsieur Guy Bélair, Directeur général adjoint, Monsieur Christian Laforest, Directeur général adjoint et Secrétaire général

**CONSTATATION DU QUORUM, OUVERTURE DE LA SÉANCE ET
RÉFLEXION**

Le président, monsieur Jérôme Maltais constate qu'il y a quorum et déclare la séance ouverte.

C226-2205 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Anne-Marie Loiselle que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

PAROLE DU PUBLIC

**Procès-verbal de la séance extraordinaire
du conseil d'administration du Centre de
services scolaire des Draveurs
30 mai 2022**

INITIALES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL 
INITIALES DU PRÉSIDENT 

C227-2205 NON-RENGAGEMENT POUR CAUSE D'INCAPACITÉ PHYSIQUE

CONSIDÉRANT que la personne dont le numéro de matricule mentionné ci-dessous a écoulé la durée des prestations d'assurance salaire prévues à la clause 5-10.27 de l'entente;

CONSIDÉRANT que cette personne, pour diverses raisons reliées à son état de santé, est incapable d'assumer les exigences de sa tâche et tout autre emploi;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources humaines et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par Paul Loyer de ne pas renouveler, à compter de l'année scolaire 2022-2023, l'engagement de la personne dont le numéro de matricule est **13303**, et ce, pour un motif d'incapacité physique totale et permanente.

Adopté à l'unanimité

C228-2205 NON-RENGAGEMENT POUR CAUSE D'INCAPACITÉ PHYSIQUE

CONSIDÉRANT que la personne dont le numéro de matricule mentionné ci-dessous a écoulé la durée des prestations d'assurance salaire prévues à la clause 5-10.27 de l'entente;

CONSIDÉRANT que cette personne, pour diverses raisons reliées à son état de santé, est incapable d'assumer les exigences de sa tâche et tout autre emploi;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources humaines et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par Nathalie Dorais-Pagé de ne pas renouveler, à compter de l'année scolaire 2022-2023, l'engagement de la personne dont le numéro de matricule est **5041**, et ce, pour un motif d'incapacité physique totale et permanente. Adopté à l'unanimité

C229-2205 FIN DU LIEN D'EMPLOI POUR CAUSE D'INCAPACITÉ PHYSIQUE

CONSIDÉRANT que la personne dont le numéro de matricule mentionné ci-dessous a écoulé la durée des prestations d'assurance salaire prévues à la clause 5-3.32 de l'entente;

CONSIDÉRANT que cette personne, pour diverses raisons reliées à son état de santé, est incapable d'assumer les exigences de sa tâche et tout autre emploi;

**Procès-verbal de la séance extraordinaire
du conseil d'administration du Centre de
services scolaire des Draveurs
30 mai 2022**

INITIALES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL *AF*
INITIALES DU PRÉSIDENT *JM*

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources humaines et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par Annie Goudreau de mettre fin au lien d'emploi le 30 juin 2022 de la personne dont le numéro de matricule est **9497**, et ce, pour un motif d'incapacité physique totale et permanente.

Adopté à l'unanimité

C230-2205 FIN DU LIEN D'EMPLOI POUR CAUSE D'INCAPACITÉ PHYSIQUE

CONSIDÉRANT que la personne dont le numéro de matricule mentionné ci-dessous a écoulé la durée des prestations d'assurance salaire prévues à la clause 5-3.32 de l'entente;

CONSIDÉRANT que cette personne, pour diverses raisons reliées à son état de santé, est incapable d'assumer les exigences de sa tâche et tout autre emploi;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources humaines et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par Karine Ann Ciura de mettre fin au lien d'emploi le 30 juin 2022 de la personne dont le numéro de matricule est **9892**, et ce, pour un motif d'incapacité physique totale et permanente.

Adopté à l'unanimité

C231-2205 ENTÉRINEMENT DES CONTRATS - MESURE « MAINTIEN DES BÂTIMENTS »

CONSIDÉRANT l'article 4 du règlement 50-42-02 « Délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs »;

CONSIDÉRANT l'aide financière reçue du ministère de l'Éducation du Québec dans le cadre de la mesure « Maintien de bâtiments »;

CONSIDÉRANT les appels d'offres publiés conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics et ses règlements*;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu ouverture des soumissions en présence de témoins et analyse de conformité par la Responsable de l'application des règles contractuelles (RARC);

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles et de la Direction générale ;

**Procès-verbal de la séance extraordinaire
du conseil d'administration du Centre de
services scolaire des Draveurs
30 mai 2022**

INITIALES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL 
INITIALES DU PRÉSIDENT 

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jérôme Maltais d'entériner les octrois de contrats pour chacun des projets décrits dans le document présenté.

Adopté à l'unanimité

**C232-2205 ENTÉRINEMENT DES COÛTS SUPPLÉMENTAIRES-
MESURE « MAINTIEN DES BÂTIMENTS »**

CONSIDÉRANT l'article 5 du règlement 50-42-02 « Délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs » ;

CONSIDÉRANT l'aide financière reçue du ministère de l'Éducation du Québec dans le cadre de la mesure « Maintien de bâtiments » ;

CONSIDÉRANT les conditions de chantier rencontrées lors des travaux ;

CONSIDÉRANT la *Loi sur les contrats des organismes publics* ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles et de la Direction générale ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jérôme Maltais d'entériner les coûts supplémentaires pour chacun des projets décrits dans le document présenté.

Adopté à l'unanimité

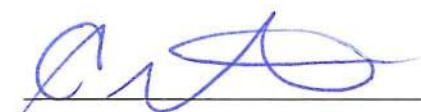
DATE, HEURE ET LIEU DE LA PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance du conseil d'administration aura lieu le 30 juin 2022 à 18 h 30.

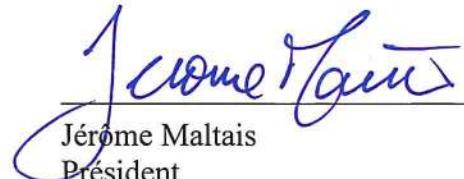
C233-2205 CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par Anne-Marie Loiselle que la séance soit levée. Il est 18 h 39.

Adopté à l'unanimité



Christian Laforest
Secrétaire général



Jérôme Maltais
Président